

Procès-verbal du Conseil d'Établissement **Session ordinaire** **Du mardi 19 octobre 2021**

Membres du conseil d'établissement (15) :

- Mme Allâtre, Provisseure, Président du Conseil d'Établissement
- M. Mrozek, Conseiller de coopération et d'action culturelle
- M. Ouriachi, Provisseur-adjoint
- M. David, Directeur de l'école primaire
- M. Detour, Directeur Administratif et Financier

- Mme Bontemps, représentante des élèves (3^{ème} 3)
- M. Bathélémy, représentant des élèves (1^{ère} 1)

- Mme De Villers, représentante des parents d'élèves
- Mme D'Ussel, représentant des parents d'élèves
- Mme Duchatelet, représentante des parents d'élèves

- Mme Ballandras, représentante du personnel enseignant du 2nd degré
- M. Castagnier, représentant du personnel enseignant du 2nd degré
- Mme Laval, représentante du personnel enseignant du 1^{er} degré
- M. Pierron, représentant du personnel enseignant du 1^{er} degré

Membres invités :

- M. Le Moigne, Conseiller consulaire
- Mme Guichard, Conseillère consulaire
- Mme Malcotti, Conseillère consulaire

Absents excusés :

- Mme Mullerova, représentante des personnels administratifs et de service
- M. Le Roy, Vice-Consul

A 18h00, le quorum étant atteint (14 personnes présentes sur 15 membres et 3 invités), Mme La Provisseure, Président du Conseil d'Établissement, déclare la séance ouverte et remercie les participants pour leur présence.

Le nombre des votants s'élève à 14 personnes.

La direction du lycée français de Prague se propose pour assurer le secrétariat de séance.

La Proviseure donne lecture de l'ordre du jour :

1. **Installation du conseil d'établissement et des instances pour l'année 2021-2022**
2. **Adoption des comptes rendus des conseils d'établissements du 28/06/2021 et du 20/09/2021**
3. **Point sur la situation sanitaire**
4. **Demande d'ouverture de la section internationale lycée**
5. **Compte rendu des cellules de formation 1^{er} et 2nd degré**
6. **Budget initial 2022**
7. **Budget rectificatif n°2**
8. **Présentation des voyages 2022**
9. **Evolution de la carte des emplois**
10. **Questions diverses des enseignants et des parents d'élèves**

1. Installation du conseil d'établissement et des instances pour l'année 2021-2022

Le Conseil d'établissement :

Le Conseil d'établissement se réunit, a minima, 3 fois par an, à raison d'une fois par trimestre. Des sessions extraordinaires peuvent avoir lieu, comme ce fut le cas le 20 septembre dernier.

Le Conseil d'établissement est composé de 3 collèges : le collège de l'administration, le collège du personnel, le collège des usagers (parents d'élèves et élèves).

Invités, observateurs et spécialistes peuvent participer aux délibérations mais ne bénéficient pas du droit de vote.

Les délibérations sont entérinées par un conseil de 15 votants ; 5 par collège.

Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre et la liste des membres élus a été diffusée par mail, publiée sur le site du lycée et affichée à l'entrée de l'établissement.

Le conseil de discipline :

Il statue sur les sanctions d'exclusion supérieures à 8 jours. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement suite à des faits graves commis par un élève.

Composition :

- Le chef d'établissement, président
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- 3 parents d'élèves : Mme Sophie d'Ussel – Mme Virgine Duchatelet – M. Ludovic Neveu
- 2 élèves : Mme Marion Bontemps – M. Antonin Barthelemy
- 4 représentants du personnel enseignant : Mme Laure Ballandras – M. Stéphane Castagnier – Mme Marie Caroline Janda – M. Rémi Lannuzel
- 1 représentant du personnel non-enseignant : Mme Milena Mullerova

La commission hygiène, sécurité et conditions de travail :

Elle se réunit 1 à 2 fois par an et traite tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité. La commission peut faire des propositions, peut faire appel à des experts extérieurs au lycée et peut adopter certaines résolutions.

Composition :

- Le chef d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- Le Directeur de l'école primaire
- 1 parent d'élèves du 1er degré : M. Evan Bernache
- 1 parent d'élèves du 2nd degré : M. Jean-Luc Simoni
- 2 élèves : Mme Marion Bontemps – M. Antonin Barthelemy
- 3 représentants du personnel enseignant : M. David Brochot – Mme Céline Leclerc – M. Pascal Juan
- 1 représentant du personnel non-enseignant : Mme Milena Mullerova

La commission cantine et restauration scolaires :

La Commission restauration analyse et valide les menus avec comme objectifs : développer le goût des enfants, s'assurer de l'équilibre alimentaire des repas, proposer des améliorations au dispositif en place.

Composition :

- Le chef d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- Le Directeur de l'école primaire
- 2 parents d'élèves : M. Ludovic Neveu – Mme Olivia Gloux
- 2 élèves : M. Raphaël d'Ussel (1^{ère} 2) – Mme Daria Voynova (3^{ème}2)
- 1 représentant du personnel enseignant : Mme Alena Spalova
- 1 représentant du personnel non-enseignant : Mme Milena Mullerova
- 1 représentant de l'entreprise prestataire : Mme Alena Majerova

La commission de solidarité (commission restreinte) :

Elle traite de sujets particulièrement confidentiels et se réunit dès que des parents se trouvent en difficulté financière notamment pour le financement de voyages scolaires.

Les délibérations se font à discrétion sur la base de documents fournis par la famille et seule celle-ci reçoit une réponse écrite.

Composition :

- Le chef d'établissement
- Le Proviseur-adjoint
- Le Directeur administratif et financier
- Le Directeur de l'école primaire
- 2 représentants des enseignants : Mme Mrie Caroline Janda – M. Alain Tassonne
- 2 parents d'élèves : Mme Claire de Viller – M. Jean-Luc Simoni
- 1 élève vice-présidente du CVL ; Kateřina Křížová

Le conseil de la vie collégienne :

Le conseil de la vie collégienne (CVC) est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.

Composition :

- Le chef d'établissement, président, ou son représentant
- 10 élèves titulaires élus
- 2 représentants au moins du personnel (dont au moins un enseignant) : M. David Brochot – M. Stéphane Castagnier
- 1 représentant des parents d'élèves : Mme Claire de Villers (suppléante : Mme Virginie Duchatelet)

Le conseil de la vie lycéenne :

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Le CVL est compétent pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées.

Composition :

- Le chef d'établissement, président, ou son représentant
- 10 élèves titulaires élus
- 5 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Nicolas Deleau – Mme Sonia Delestras – Mme Anne Falcone-Deleau – M. Julien Legros – M. Anthony Redou – Mme Claudine Santrain – M. Alain Tassone
- 3 représentants des personnels administratifs, de santé, techniques et de service : M. Luc Detour
- 2 représentants des parents d'élèves : Mme Stéphanie Malcotti – Mme Sophie Pendarès

Monsieur David, directeur du primaire, ajoute qu'il existe également un « conseil de la vie de l'école », qui est l'équivalent d'un conseil des délégués dans le secondaire.

Le comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) :

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Composition :

- Le chef d'établissement, président, ou son représentant
- Le directeur de l'école primaire
- Le conseiller principal d'éducation
- Les infirmières scolaires
- 2 enseignants : M. Rémi Lannuzel – M. Thomas Perrin
- 2 parents : Mme Sophie d'Ussel – Mme Virginie Duchatelet
- 2 élèves : un représentant du CVL et un représentant au CE (les deux représentants titulaires, M. Bontemps et A. Barthelemy y assisteront alternativement).

La Commission Numérique (cette commission n'est pas statutaire et siège à titre consultatif)

La Commission du numérique est convoquée par le Chef d'établissement. Elle se réunit 2 à 3 fois par an.

Elle a pour compétences de proposer et conseiller l'établissement sur l'achat de matériel informatique selon un plan annuel, de veiller à un bon fonctionnement de des outils de gestion pédagogique et de vie scolaire, de recueillir les besoins des enseignants en termes de formation et de matériel, de prévoir le renouvellement du parc informatique selon un plan annuel et de veiller à sa maintenance.

Elle s'assure de l'achat des logiciels nécessaire au bon fonctionnement en accord avec le responsable informatique.

Ses compétences portent également sur la protection des données dans le cadre de la RGPD ainsi que sur l'éducation et le développement des compétences numériques par les élèves.

Composition :

- 3 responsables de l'administration : le Proviseur / le Proviseur-adjoint / le Directeur administratif et financier.
- Le Directeur de l'école primaire
- Le gestionnaire du réseau informatique
- Le chargé de communication
- 3 enseignants volontaires (1 pour le 1^{er} degré et 2 pour le 2nd degré) : M. Tarek Borgi – M. Farid Madjoudj - M. Mehdi Rajade

2. Adoption des comptes rendus des précédents conseils d'établissement

Madame la proviseure propose d'adopter le compte rendu du conseil d'établissement qui s'est tenu le 28 juin 2021.

Les membres du conseil d'établissement adoptent ce compte-rendu à l'unanimité. (14 votants)

Madame la proviseure propose d'adopter le compte rendu du conseil d'établissement exceptionnel qui s'est tenu le 20 septembre 2021, en présence de monsieur l'Ambassadeur. Ce conseil d'établissement a eu pour objet de valider une proposition d'ajustement des frais de scolarité.

Madame Malcotti demande s'il y a eu une communication au sujet de l'ajustement des frais de scolarité, comme la proviseure s'y était engagée. Madame la proviseure répond que la communication sera faite via le bulletin d'information périodique qui sera envoyé aux familles avant les vacances de la Toussaint.

Les membres du conseil d'établissement adoptent ce compte-rendu à l'unanimité. (14 votants)

3. Point sur la situation sanitaire

Madame la proviseure revient sur le protocole sanitaire appliqué au sein de l'établissement depuis la rentrée, qui suit les recommandations de l'état tchèque et de la station d'hygiène.

Les campagnes de tests recommandées ont été réalisées à la rentrée, pour l'ensemble des élèves et des personnels, à la charge de l'établissement. En dehors de deux à trois situations de « faux positifs », aucun cas positif réel n'a été détecté et n'a donc nécessité de mettre les classes en isolement. Seules une classe de MS-GS a été isolée pour une journée le 30 septembre suite à des diagnostics incertains pour une fratrie.

Le port du masque reste obligatoire pour tous les adultes et élèves à partir du CP, avec port du masque FFP2 à partir de la seconde dans tous les espaces communs (couloirs, cour de récréation, escaliers etc.). La nécessité de respecter les gestes barrières est rappelée en tant que de besoin.

Une campagne de tests antigéniques sera renouvelée au retour de la période de congés. Cette précaution n'est pas préconisée par l'état tchèque mais nous semble nécessaire, en particulier au retour des vacances. Les élèves et les personnels seront donc testés de façon systématique le lundi 8 novembre ainsi que le vendredi 12 novembre. Un courrier explicatif va être envoyé aux familles cette semaine en ce sens, rappelant également la nécessité d'observer les gestes barrière et de surveiller l'apparition de fièvre et de tout symptôme en cette période où les virus hivernaux réapparaissent.

Marion Bontemps demande si les élèves vaccinés devront également se soumettre aux tests. Madame la proviseure répond par l'affirmative, comme ce fut le cas début septembre. Il est question de ne pas créer de discrimination entre personnes vaccinées et non vaccinées, en outre il faut également tenir compte du fait qu'on peut être vacciné et être tout de même porteur du virus.

4. Demande d'ouverture de la section internationale lycée

Madame la proviseure explique que les élèves qui ont inauguré la section internationale de collège en sixième à la rentrée 2018 viennent d'entrer en 3^{ème} et vont à ce titre présenter en fin d'année le DNB option internationale britannique.

Le projet initial lors de cette ouverture était d'offrir la possibilité pour ces élèves de poursuivre en section internationale jusqu'en terminale afin d'être en mesure de présenter le baccalauréat option internationale britannique.

A ce jour l'établissement a reçu l'homologation pour la SI du CP jusqu'en troisième. Un dossier de demande d'ouverture a donc été constitué avec l'appui de l'équipe pédagogique et de la DEOF de l'AEFE et envoyé fin septembre. Ce dossier sera examiné par la DGESCO, au ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports et une réponse quant à l'autorisation d'ouverture en seconde sera donnée dans quelques mois.

Madame Malcotti évoque une difficulté concernant certains parents qui n'auraient pas pu voter, notamment pour les représentants au conseil de section internationale. Madame la présidente explique qu'en effet, certains mails d'invitation à voter ayant été traités comme des spams, des parents ne les ont pas immédiatement identifiés.

Madame la proviseure évoque l'éventualité de recourir de nouveau au vote par bulletin papier l'année prochaine si cette difficulté technique ne pouvait pas être définitivement résolue.

5. Compte rendu des cellules de formation 1er et 2nd degré

Les comptes rendus des cellules de formation internes ont été communiqués aux membres du conseil d'établissement pour information.

Pour le premier degré, neuf enseignants sur 24 ont demandé à participer à des stages, soit 37,5%. Une seule demande a été refusée. Les demandes des huit collègues se répartissent sur 9 thèmes de stages différents. Deux thèmes ont particulièrement retenu l'attention des collègues : La démarche scientifique cycle 2 et 3 demandé par 5 collègues, ainsi qu'Enseigner l'EMC du cycle 3 au lycée (stage interdisciplinaire intitulé « Vivre et partager les valeurs de l'école ») demandé par 4 collègues.

Pour le second degré, 18 enseignants sur 56 ont sollicité une participation à des formations (32,1%). Les thèmes sont variés mais on retrouve plusieurs demandes concernant la préparation des élèves au grand oral du baccalauréat, ainsi qu'un stage concernant la communication, la coopération et l'apprentissage avec le numérique.

Il est à souligner qu'aucun stage n'était proposé cette année dans le plan de formation en direction des assistantes maternelles et des personnels administratifs.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de s'exprimer pour adopter le plan de formation présenté.

Le plan de formation 2021-2022 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement. (14 votants)

Madame la proviseure ajoute que des interventions des EEMCP2 de la ZECO sont également programmées, notamment l'intervention de l'EEMCP de SVT en novembre auprès de l'équipe de science, celle de l'EEMCP de lettres en janvier auprès de l'équipe de français, et celles de l'EEMCP2 d'EPS en décembre et en juin.

Monsieur le directeur ajoute que la conseillère pédagogique auprès de l'IEN de la ZECO interviendra également sur le vocabulaire et le lexique, auprès des collègues du premier degré.

6. Budget initial 2022

Madame la proviseure donne la parole à monsieur Detour, Directeur Administratif et Financier pour la présentation du Budget Initial pour l'année civile 2022.

Pour préalable de cette élaboration budgétaire, le DAF en précise le contexte et les facteurs d'influence qui en découlent :

- 1-Sur les ressources : baisse constatée à la rentrée 2021 des effectifs 'élèves' et intégration des ajustements de la grille tarifaire.
- 2-Projet de restructuration immobilière en phase finale pour le volet extension- rénovation puis réalisation de la phase de rénovation des façades et de la toiture.
- 3-Déploiement d'un plan de communication avec objectif de meilleure valorisation du LFP.

4-Environnement inflationniste maîtrisé malgré cette période post-crise.

Enfin, sur la présentation, elle fait ressortir la réforme sur le retrait des flux croisés entre les services centraux et les EGD avec ses effets significatifs sur les volumes budgétaires, à savoir :

- Flux ascendants (LFP -> SC AEFE ou consommés) : 53,8 M czk
- Flux descendants (SC AEFE -> LFP) : 13,4 M czk
- Balance des flux : déficit de 40,4 M czk qui va générer un excédent de résultat équivalent

Comparé à 2021, les masses budgétaires 2022 se montent ainsi :

2021 (BR2) Flux inclus	flux croisés	2021 (BR2)	var	2022	flux croisés	2022 flux inclus
---------------------------	--------------	------------	-----	------	--------------	---------------------

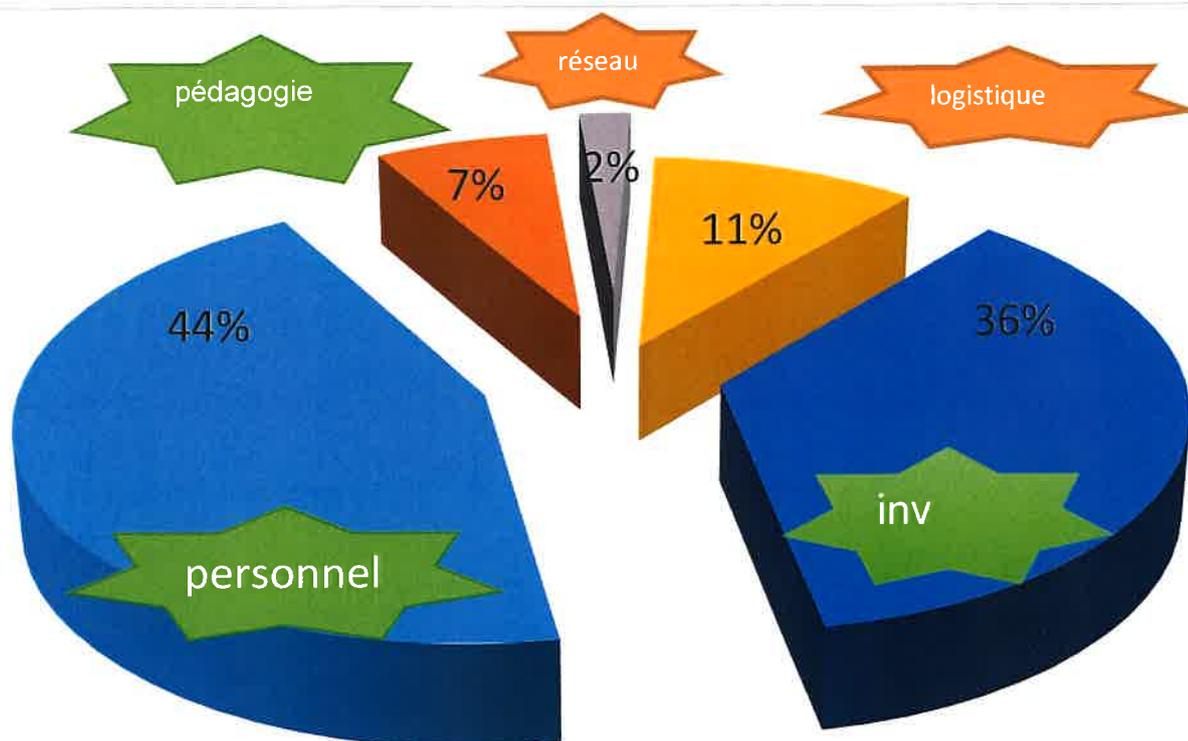
Budget	222 045 667	163 373 000	10%	179 973 000	233 762 336
--------	-------------	-------------	-----	-------------	-------------

fct	173 845 667	115 173 000	0%	115 073 000	168 862 336
inv	48 200 000	48 200 000	35%	64 900 000	64 900 000

recettes	161 861 846	146 447 800	4%	151 628 600	165 021 835
----------	-------------	-------------	----	-------------	-------------

CAF	-11 983 821	31 274 800		36 555 600	-3 840 501
-----	-------------	------------	--	------------	------------

solde bdgt	-60 183 821	-16 925 200		-28 344 400	-68 740 501
------------	-------------	-------------	--	-------------	-------------



Plus précisément, par axe, sur les dépenses :

Les personnels :

Le coût global pour 151 M czk (6M €) intègre l'apport en financement du LFP et de l'AEFE

Le LFP participe à 74 % de ce coût, se traduisant par un volume de 81 M czk en diminution de 1% / 2021

Hors flux croisés, il ressort à 113 M czk en diminution de 3% / 2021

Ces estimations tiennent compte des prévisions sur poste PDL-résidents-expatriés :

- Répartition PDL /R/E : pas d'évolution
- Effectifs -0,8 ETP : +0,3 ETP (SI) / maternelle -1 / communication + 0,2 ETP / VS : - 0,3 ETP
- Totaux effectifs : 94,5 postes : 62,5 PDL + rés/exp : 32 en baisse de 0,8 ETP

Soit budgétairement :

- Une masse salariale LFP de 80 Mczk, équivalente à 2021
 - Postes PDL : - 0,85 M czk
 - GVT : +0,85M czk
- La formation : 990 000 czk

Par ailleurs, la PRR (maintien du taux de 59%) et les HS pour 32 M czk gérées en flux croisés sont prévues stables.

Sur le fonctionnement :

Il est recensé un besoin de 35 M czk en augmentation de 9% / 2021 (+3M czk).

Le coût financier réel (hors flux croisés) se monte à 57 M czk, en augmentation de 5% / 2021.

Ces estimations tiennent compte des prévisions suivantes :

- Sur le pilotage pédagogique : 13,4 M czk, équivalent à 2021 dont principalement :
 - l'activité pédagogique courante et projets aux thématiques ciblées (voyage ...)
 - les actions transversales du LFP (activités théâtres.)
 - Les examens et certifications

- Sur la logistique, elle est estimée à 22,6 M czk en hausse de 4,5% (+3 M czk) pour :
 - La gestion administrative, entretien de la structure, sécurité : dépenses sans grandes évolutions par rapport à l'année précédente : +1,7 M czk pour achat mobilier et divers équipements dans le cadre de l'exploitation de nouveaux espaces.
 - La communication dont le renforcement de la valorisation du LFP : 3 M czk
 - Covid : 0,5 M czk

Parallèlement, se greffent en gestion des flux croisés :

- La participation au fonctionnement du réseau (PFC) pour 8,3 M czk, au taux stable de 6% des droits constatés
- La solidarité via le mécanisme des bourses pour 13,3 M czk

Enfin, l'investissement évalué à 64,9M czk soit +16,7M czk / 2021 intègre :

- Le projet immobilier 'extension- rénovation' pour 61,8M czk
 - Phase 1 : Extension-rénovation et ménagement extérieurs extension- rénovation : 41,9 M czk
 - Phase 2 : Rénovation des façades + toiture : 20M czk

- Divers aménagements, gros entretien et achats d'équipements : 3M czk

Sur le plan des recettes :

Elles sont estimées budgétairement à 151,6 M czk soit +3,4% / 2021

En y intégrant les opérations de gestion à flux croisés, le volume s'élève à 165 M czk soit +2,4% / 2021

Plus précisément, elles intègrent :

- Les droits de scolarité : 146,6M czk (+3,4) selon la montée des cohortes, une reprise d'effectifs liée entre autres aux campagnes de communication et en tenant compte des évolutions tarifaires pour -2,8 M czk
- Les subventions : 10 000 czk, marginales
- Les autres recettes : 5M czk représente une part faible mais non négligeable et qui se composent majoritairement de la participation des familles aux voyages pédagogiques et de locations (gymnase.).

Les flux croisés recensent l'apport financier octroyé aux bourses pour 13,3M czk

En conclusion, le budget 2022 est prévu fortement consommateur de trésorerie.

Sur le plan des agrégats financiers :

En fonctionnement, la CAF relève cet exercice excédentaire de 36,5M czk. Cependant, hors flux croisés, il apparaît déficitaire de 3,8M czk.

Le fonds de roulement est quant à lui très sollicité avec une ponction de 28M czk en intégrant la gestion des flux croisés mais toutes opérations financières comprises, elle ressort à 68,7M czk. En cas de pleine application de cet exercice ainsi que du précédent (2021), la trésorerie se tasserait à 28 M czk.

L'exécution de cet exercice n'est pas pour autant financièrement périlleux ou risqué. Cette année 2022 restera exceptionnelle de par ses investissements et offrira à l'établissement de bonnes capacités à rebondir financièrement plus particulièrement par la reconquête des effectifs.

	Cofi 2018	Cofi 2019	Cofi 2020	2022 avec Flux croisés	2022
CAF / IAF	15 M	9 M	18 M	+ 36 555 600	- 3 840 500
Variation FdR	10 M	3 M	17 M	-28 344 400	-68 740 500
FdR	134 M	137 M	154 M	109 213 927	28 818 000
Variation de Trésorerie ou SOLDE de GESTION				- 68 740 500 czk	-68 740 500 czk

Départ de madame Malcotti à 19h55.

Madame la proviseur demande aux membres du conseil d'administration d'émettre leur avis concernant ce budget initial 2022, par un vote.

Le budget initial 2022, tel que présenté par monsieur Detour, directeur administratif et financier, est adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'établissement. (14 votants)

7. Budget rectificatif n°2

Madame la proviseure donne la parole à monsieur Detour, Directeur Administratif et Financier pour la présentation du Budget Rectificatif n°2 qui précise les modifications prises en compte :

- Sur le fonctionnement : + 12,5M czk
 - En recettes pour tenir compte des effectifs constatés à la rentrée 2021 en baisse de 32 élèves par rapport aux prévisions soit - 10M czk (6,4 % de l'ensemble des prévisions de recettes)
 - En dépenses : la masse salariale s'accroît de 2,5M czk pour tenir compte de cas particuliers
- Sur l'investissement, 3M czk sont extraits du budget dans l'assurance, à cette période de l'année, qu'ils ne seront pas consommés.

Soit un solde budgétaire de - 9,5 M czk

	Avt BR2	Var BR2	après BR2
Budget en dépense	163 873 000	- 500 000	163 373 000
Budget en recette	156 447 800	-10 000 000	146 447 800
Solde budgétaire	- 7 425 200	- 9 500 000	-16 925 200 (-56 M czk)
FdR (base cofi 2020)	154 423 557		137 528 327 (100 M czk)

Le solde budgétaire est ainsi réévalué à -16,9M czk et hors gestion flux croisés à -56M czk. Le niveau du FdR rend possible sans mise en danger financier du LFP ces prévisions.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'émettre leur avis concernant ce budget rectificatif 2021, par un vote.

Le budget rectificatif 2021, tel que présenté par monsieur Detour, est adopté à l'unanimité par les membres présents du conseil d'établissement. (14 votants)

Départ de monsieur Le Moigne à 20h05.

8. Présentation des voyages 2022

Suite l'amélioration de la situation sanitaire depuis le mois de mai, l'équipe pédagogique a proposé un programme de sorties et voyages scolaires pour l'année à venir. La prudence reste évidemment de mise compte tenu de la situation sanitaire.

Monsieur David présente les voyages prévus pour le primaire. Il explique qu'il s'agit bien de projets, à confirmer en s'assurant de l'adhésion des familles. Conscient que le coût élevé peut être dissuasif, notamment en ce qui concerne la « classe littoral » et le voyage au ski, il explique que les coûts proposés sont liés au frais de déplacement et au prix de l'hébergement.

Madame la proviseure ajoute que l'établissement ne réalise aucun bénéfice sur le financement de ces voyages. Les tarifs proposés sont le simple résultat de la somme des devis obtenus et il faut souligner l'augmentation importante du prix des billets d'avion. La possibilité de proposer des voyages nécessitant de prendre les transports aériens pourrait être limitée à l'avenir si les prix devaient continuer d'augmenter et des projets plus modestes du point de vue du coût du déplacement pourraient être proposés.

Monsieur Ouriachi présente les voyages prévus pour le secondaire (voir ci-dessous).

Une question est soulevée par les parents soucieux de savoir quelles aides pourraient être proposées aux familles qui ne peuvent pas assumer le coût de ces voyages. Monsieur Detour répond que la commission de solidarité, alimentée par les dons des familles, peut être mise à contribution. Les familles en difficulté peuvent constituer un dossier directement auprès de l'intendance du LFP.

Les voyages pédagogiques proposés sont :

VOYAGES SCOLAIRES 2022	Dates	Nombre de participants	Classe	Accompagnateurs	Part famille	part LFP	Budget
Ambassadeurs en herbe Paris finale	inconnues à ce jour	2	CM2, 5ème 3e, 2nde	1	4 500	12 000	21 000
Ambassadeurs en herbe ZECO	inconnues à ce jour	5	CM2, 5ème, 3e, 2nde	1	2 500	32 500	45 000
Bruxelles	mars - avril (4j)	40	terminale	3	13 000	39 000	559 000
Classe de neige	14 - 18/02/2022	50-62	CE2	6	9 000	54 000	612 000
Classe patrimoine CM2	30/05 - 03/06/2022	38	CM2	3	5 500	16 500	225 500
Düsseldorf (JE d'EPS)	31/05 - 04/06/2022	10	5èmes	2	9 000	18 000	108 000
Géorgie (Tbilisi)	20 - 26/03/2022	6	1e / 2nde	2	28 500	57 000	228 000
Irlande	7 - 12/03/2022	38	1ère	3	21 000	63 000	861 000

Classe 'Littoral'	29/05 - 03/06/2022	62	CM1	6	20 000	120 000	1 360 000
Valence	03 - 09/04/2022	25	2nde	2	19 500	39 000	526 500
Weimar	04- 08/04/2022	19	2nde	2	11 000	22 000	231 000
Ci Bilingue Jicin Penzion Brada	21- 23/09/2022	14	CI Bi	2	3 750	7 500	60 000
12		259		33		480 500	4 837 000

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'émettre leur avis concernant ces prévisions de voyages pédagogiques pour 2021-2022, par un vote.

Les membres présents du conseil d'établissement donnent un avis favorable à l'unanimité pour le programme de voyages pédagogique présenté. (14 votants)

9. Evolution de la carte des emplois

Madame la proviseure rappelle qu'une CCPL premier degré s'était tenue le jeudi 1^{er} juillet afin de proposer le recrutement d'un enseignant d'anglais à temps partiel ainsi que le licenciement d'une assistante maternelle puisque le constat fait en juin 2021 laissait apparaître une poursuite de la baisse des effectifs chez les petits.

Les membres du conseil d'établissement ont été destinataires du compte rendu de la CCPL qui s'est tenue la semaine dernière et a entériné la suppression d'un poste d'assistante maternelle supplémentaire à la rentrée, suite à un nouveau constat de baisse des effectifs en maternelle ayant entraîné une nouvelle fermeture de classe.

Monsieur le directeur revient sur les évolutions d'effectifs et de structure qui ont amené à prendre ces décisions difficiles.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'établissement de donner un avis formé par un vote concernant :

-La suppression du poste d'assistante maternelle proposé le 1^{er} juillet 2021.

-La création du poste d'enseignant en anglais à temps partiel proposé le 1^{er} juillet 2021 (en compensation du départ à la retraite d'un enseignant d'anglais à temps plein).

-La suppression du poste d'assistante maternelle proposé en CCPL1 le 11 octobre 2021.

Les représentants des enseignants s'étonnent de devoir s'exprimer de nouveau en conseil d'établissement sur des propositions validées en CCPL. Madame la proviseure répond que le conseil d'établissement doit émettre un avis formé par un vote sur la carte des emplois des personnels de l'établissement selon la circulaire AEFÉ relative à l'organisation et au fonctionnement des instances.

Madame la proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'émettre leur avis par un vote concernant ces évolutions de la carte des emplois.

Résultat du vote : 1 abstention / 13 votes pour / 0 vote contre

10. Questions diverses des enseignants et des parents d'élèves

10. Questions diverses des enseignants et des parents d'élèves

• QUESTIONS DES ENSEIGNANTS :

Les enseignants demandent un réapprovisionnement plus régulier des « kits d'hygiène » mis à disposition dans les salles de classe. Ces derniers sont composés de gel, lingettes désinfectantes et masques de rechange. Le gel est réapprovisionné régulièrement mais il manque parfois des masques et des lingettes. Monsieur Détour va vérifier si la rotation prévue pour ce réapprovisionnement fonctionne correctement et invite les enseignants à venir à l'intendance pour tout manque.

• QUESTIONS DES PARENTS :

Les parents évoquent une insatisfaction des élèves concernant les repas à la cantine. Monsieur Ouriachi déclare y déjeuner lui-même et estime que la qualité des plats est correcte et conforme à ce qu'on attend d'une cantine scolaire. Il ajoute que les élèves ont tout de même un choix de trois plats et Mademoiselle Bontemps, représentante des élèves ajoute qu'elle choisit effectivement ses plats à l'avance et que cela va. Les parents relèvent également que les élèves du secondaire sont parfois pressés pour manger certains midis. Monsieur David explique que ces questions sont traitées lors de la commission restauration et que des visites par les représentants des parents du service de demi-pension peuvent être organisées dans le cadre de cette commission qui se réunira début novembre.

Les représentants des parents demandent comment seront organisées les rencontres parents-professeurs. Ces dernières auront lieu le 14 décembre pour les classes de la 6^{ème} à la 4^{ème} et le 16 décembre pour les classes de la troisième à la terminale, de 16h à 20h. Monsieur Ouriachi ajoute que les professeurs principaux ont déjà commencé à recevoir certains parents suite au relevé de notes de mi-trimestre. Monsieur David ajoute qu'il en va de même pour le primaire et des rencontres seront également organisées avant les vacances de Noël. Monsieur Ouriachi informe les parents que le calendrier et l'organisation des conseils de classe feront l'objet d'une communication après les vacances de la Toussaint.

Madame d'Ussel demande à avoir des informations sur la nature de la plateforme PIX et son usage. Madame la proviseure explique qu'il s'agit d'un outil fourni par le ministère de l'éducation nationale. Il s'agit d'un outil de formation pour développer les compétences numériques chez les élèves de la 5^{ème} à la troisième. Cette formation comporte aussi un volet prévention et sensibilisation aux risques posés. Les élèves sont invités à réaliser des parcours de formation à plusieurs moments de leur parcours scolaire et leur niveau de compétence est validé par une attestation en fin de 3^{ème} et en terminale. Cette attestation fait état du niveau de compétence de chaque élève et peut être valorisé pour la poursuite d'études et peut même être insérée dans un CV.

Les parents sont préoccupés par l'utilisation des téléphones portables par les collégiens dans l'établissement. Madame la proviseure rappelle qu'ils sont interdits par la loi et que cette interdiction figure dans le règlement intérieur. Elle propose de le rappeler aux enseignants qui demandent aux collégiens d'utiliser le téléphone pendant certains cours. Mais dans la majorité des cas, si les collégiens les utilisent, c'est à l'insu des enseignants et il s'agit en effet de faire respecter cette interdiction. Monsieur Ouriachi témoigne avoir confisqué des téléphones à des collégiens à dix reprises et avoir donné des punitions lorsque les élèves l'avaient indument utilisé. Madame la proviseure rappelle qu'il s'agit là d'un sujet sur lequel il est important que parents et équipe éducative travaillent main dans la main et ajoute que ce sujet sera porté à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La question du poids des cartables est abordée et les parents demandent s'il est possible de laisser des manuels au lycée. Du côté des parents, il est important de veiller à ce que l'enfant ne mette pas tout dans son sac et sélectionne le contenu en fonction de l'emploi du temps de la journée. Anthonin Barthélémy, représentant des élèves, dit qu'il faut sans doute sensibiliser les 6^{èm} à l'utilisation du casier. Monsieur Pierron ajoute que la piste des manuels numériques mérite sans doute d'être mieux exploitée.

Les parents d'élèves demandent s'il serait possible pour le lycée de se doter d'un numéro ICO afin de faciliter la prise en charge des frais de scolarité par certaines entreprises. Monsieur Détour acquiesce et envisage d'étudier la procédure à suivre pour obtenir ce numéro.

Enfin, les parents soulèvent l'importance pour les élèves de 3^{ème}, 1^{ère} et terminale de s'entraîner aux examens. Selon eux deux examens blancs dans l'année ne sont pas suffisants. Monsieur Ouriachi explique que le calendrier des entraînements aux examens a été élaboré en conseil pédagogique avec les enseignants. Pour le cycle terminal, les élèves de terminale auront deux devoirs communs par spécialité, en plus du BAC blanc. Pour les épreuves anticipées de français en première, deux écrits et un oral blanc sont prévus. Concernant le DNB, un DNB blanc est prévu mais les devoirs communs dans les disciplines prévues à l'examen sont également possibles. La direction exprime son accord quant à l'idée de préparer les élèves dans les conditions de l'examen, mais il faut veiller à conserver un équilibre de façon à ce que les élèves ne soient pas en situation d'examen de façon continue et il est important également de veiller à ce que des temps suffisants d'apprentissage soient maintenus.

L'ordre du jour étant épuisé, il est 21h20 lorsque la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



La Présidente,
C. ALLÂTRE

